

Séance du : 25 février 2025  
Numéro de la délibération : DEL/BC/25/02/29

<p><b>Date Convocation</b> 18/02/2025</p> <p><b>Date Affichage</b> 18/02/2025</p> <p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en exercice           <b>27</b></li> <li>- présents               <b>17</b></li> <li>- procurations       <b>04</b></li> <li>- absents               <b>06</b></li> </ul>	<p>Le 25 Février Deux Mille Vingt Cinq à 19 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Ile d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><b>PRESENTS 17</b> : Carole CHARUAU, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX (arrivée à 20h à partir de la délibération Camping municipal), Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Manuela AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, et Dany HERBRETEAU.</p> <p><b>PROCURATIONS 4</b> : Jean-Marie CAMBRELENG, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD et Line CHARUAU qui ont donné respectivement procuration à Emmanuel MAILLARD, Brigitte GIGOU, Judith LE RALLE et Yannick RIVALIN.</p> <p><b>ABSENTS 6</b> : Anne-Claude CABILIC, Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU.</p> <p><b>SECRETAIRE</b> : Rémy BONNIN</p>
--	--

*Arrivée de Mme Valérie AURIAUX en séance du Conseil municipal.*

**CAMPING MUNICIPAL : RESILIATION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (D.S.P.) GESTION ET EXPLOITATION DU SNACK**

**Rapporteur : Brigitte GIGOU**

Par délibération du 22 février 2022, le Conseil municipal a approuvé la convention de délégation de service public (DSP) de gestion du snack (restauration rapide) du camping au bénéfice de Monsieur José MARTIN pour une durée de 5 ans, jusqu'au 31 Janvier 2027.

A l'automne 2024, M. José MARTIN a fait part à Madame la maire de son impossibilité de poursuivre son activité pour des motifs jugés légitimes au regard de la commande publique par la Commune.

Considérant que le contrat de Délégation de Service Public relatif à la « Gestion et l'Exploitation du snack du Camping municipal a été notifié en date du 23 Mars 2022, à Monsieur José Martin, domicilié 100, chemin de la Grande Remangère et la Commune de l'Ile d'Yeu,

Considérant que le délégataire, Monsieur José MARTIN, a informé la Collectivité de son incapacité à poursuivre ses obligations contractuelles en raison de problèmes de santé, comme en atteste le certificat médical daté du 18 décembre 2024.

Considérant que M. José MARTIN n'est plus en mesure de garantir la continuité de service public,

Considérant que des solutions temporaires ont été envisagées : elles permettront d'assurer la continuité du service à l'initiative de la Commune pour une durée d'un an après quoi une nouvelle délégation de service public sera engagée ;

**Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (20 POUR, 1 NPPV : Alice MARTIN) :**

- **APPROUVE** la résiliation du contrat de Délégation de Service Public avec Monsieur José MARTIN compter du 1<sup>er</sup> mars 2025 ;
- **ACTE** cette résiliation par le protocole joint en annexe,
- **AUTORISE** Madame la Maire à prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité du service public,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme  
La maire,  
Carole CHARUAU